



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19 – Point de situation sur les mesures
de soutien de l'État aux entreprises vendéennes**

La Roche-sur-Yon, le 17/07/2020

Depuis le début de la crise sanitaire, des mesures fortes de soutien aux entreprises ont été mises en place par le gouvernement. Ces mécanismes visent à répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises vendéennes et à préserver l'emploi. Ils s'articulent notamment autour du Fonds de solidarité, du prêt garanti par l'État et du report des échéances fiscales.

Le Fonds de solidarité, doté de 7 milliards d'€ par l'État et de 500 millions par les régions, permet d'octroyer une aide de 1 500€ aux très petites entreprises (TPE), indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales, complétée pour les entreprises proches de la faillite d'une aide de 2 000 à 5 000€. **En Vendée, au 7 juillet, ce Fonds a permis d'aider 31 118 entreprises pour un montant total de 41,37 millions d'€,** dont près de la moitié à destination du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des autres actives de services.

Le Gouvernement s'est également engagé à garantir le financement bancaire des entreprises à hauteur de 300 milliards d'euros sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, **4 649 entreprises vendéennes bénéficient au 7 juillet d'une telle garantie pour un montant cumulé de 971 millions d'€,** aux deux tiers dirigés vers le soutien du secteur de l'industrie manufacturière, du commerce et de la construction.

Enfin, **le report des principales échéances fiscales des entreprises** leur permet de mieux faire face aux difficultés qu'elles rencontrent. Là encore, l'industrie manufacturière et le commerce vendéen se sont fortement appuyés sur ce mécanisme, ces secteurs représentant près des deux tiers des **3 204 reports d'échéances fiscales accordées par l'État, pour un montant total de 42 millions d'€.**

.../...

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Par ailleurs, l'État a grandement garanti l'emploi des salariés vendéens, en répondant aux demandes de recours à **l'activité partielle de 12 865 entreprises bénéficiant à plus de 145 000 salariés et pour un montant de 149 millions d'€ d'indemnisation versée pour les mois de mars, avril et mai.**

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.youtube.com/channel/UC...)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon